
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
09 MARS 2026 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Thibert, siège #1
Monsieur le conseiller Martin Estermann, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Luc Bellefroid, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5,
Madame la conseillère Nathalie Pimparé, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Daibhid Fraser.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 FÉVRIER 2026

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondances reçues*
 - 5.2. *Correspondances reçus provenant d'instances supérieures*
 - 5.2.1 *MRC du HSL appui à quatre artistes régionaux*
 - 5.2.2 *Ministère de la sécurité publique, statistiques*
 - 5.2.3 *Gouvernement du Québec, aide financière Ministre C. Skeete*
 - 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
- 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)

-
- 6.2.2 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval
 - 6.2.3 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list
 - 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
 - 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 28 FÉVRIER 2026*
Big picture of Municipality's finances as of february 28th, 2026
 - 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 28 FÉVRIER 2026*
Receivable accounts list as of february 28th, 2026
 - 6.3.3 *Liste des arrérages au 28 FÉVRIER 2026*
List of overdue taxes accounts as of february 28th, 2026
 - 6.4. *Suivis des services municipaux*
 - 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report
 - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant
 - 6.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups
-

7. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 494-03-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 494-03-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 *Soumission coupe gazon 3296 smallman et trois pancartes, résolution*
 - 10.2 *Nomination des membres du comité de démolition, règlement 486-06-2023*
-

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. *Sécurité publique*
 - 13.1.1 *Non-adhésion aux services régionaux de prévention des incendies, résolution*
 - 13.1.2 *Adoption du programme régional d'entretien et d'évaluation... sécurité incendie*
 - 13.2. *Sécurité civile*
-

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

16..1 Nomination d’un citoyen sur le comité loisirs

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Daibhid Fraser constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-03-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées
Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 FÉVRIER 2026

2026-03-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 02 FÉVRIER 2026 soit adopté avec les modifications mineures apportées
Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

Un citoyen du Canton de Dundee fait la demande au conseil, pour que le défibrillateur qui se trouve dans la section du dépanneur, soit inscrit au registre officiel DEA et s'il serait possible d'offrir une formation pour les personnes qui le désirent. Cette formation étant donnée par un organisme reconnu en la matière.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

- 5.2.1 MRC du HSL appui à quatre artistes régionaux
 - 5.2.2 Ministère de la sécurité publique, statistiques
 - 5.2.3 Gouvernement du Québec, aide financière Ministre C. Skeete
-

5.3. Correspondance expédiée

5.4. *Projet de correspondance à expédier*

6. *ADMINISTRATION*

6.1. *Gestion des ressources humaines*

6.2. *Trésorerie*

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.3 *Approbation des comptes à payer*

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2026-03-03

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **69 040.01\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **27 723.29 \$**
- Les charges salariales : **17 431.01 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. *Dépôt des rapports financiers*

6.3.1 à 6.3.3. *Portrait global / comptes à recevoir / arrérages*

2026-03-04

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 28 février 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **486 331.08 \$**
- Liste des arrérages : **36 912.32 \$** (solde) – **3 870.18** (intérêt) \$

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2026-03-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de février 2026, tel que présenté et joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2026-03-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de février 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 494-03-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 494-03-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Soumission coupe de gazon terrains municipaux 2026

***ATTENDU QUE** la municipalité possède des terrains qui nécessitent un entretien préventif ;*

***ATTENDU QUE** la municipalité ne dispose pas des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;*

***ATTENDU QUE** des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail;*

***ATTENDU QUE** André Cujean a soumissionné au même prix que pour l'année 2025, au montant de 2 950.00\$ plus toutes taxes applicables, pour effectuer le travail pour l'année 2026.*

IL EST PROPOSÉ :

2026-03-07

***ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.*

***DE DEMANDER AU** Directeur Général d'octroyer le contrat à André Cujean pour un montant de 2 950.00\$ plus toutes taxes applicables et d'affecter la dépenses au poste 02-701-50-522*

Adopté à l'unanimité de vive voix

10.2 Nomination des membres du comité de démolition

***ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un règlement sur la démolition des immeubles, 486-06-2023*

***ATTENDU QUE** ce règlement prévoit qu'un comité composé de trois membres du conseil municipal doit être formé (article 3.1) ainsi que la nomination d'un membre substitut ;*

IL EST PROPOSÉ :

2026-03-08

***ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.*

***DE RECOMMANDER AU** Directeur Général, Greffier-Trésorier de confirmer la nominations de ce comité de démolition pour l'année 2026 avec les membres du conseil suivant :*

- *Daibhid Fraser*
- *Jean Pierre Thibert*
- *Michel Dupuis*
- *Martin Estermann à titre de substitut*

Adopté à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.1.1 NON-ADHÉSION AUX SERVICES RÉGIONAUX DE PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4), le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2^e génération (2026-2036), lequel prévoit la mise en œuvre de divers programmes de prévention des incendies visant la sécurité des personnes et la protection des biens ;

ATTENDU QUE la MRC offre aux municipalités locales une offre régionale de services en prévention des incendies, permettant de répondre collectivement aux exigences légales et aux obligations prévues au Schéma ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Dundee a choisi de ne pas adhérer à ladite offre régionale et d'assumer elle-même la mise en œuvre des programmes de prévention des incendies ;

IL EST PROPOSÉ :

2026-03-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

QUE la Municipalité du Canton de Dundee confirme son intention de ne pas adhérer à l'offre régionale de services en prévention des incendies, telle que présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

QUE la Municipalité s'engage à appliquer, réaliser et assurer le suivi de l'ensemble des programmes de prévention prévus au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (2026 2036), conformément aux Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie (RLRQ, S-3.4, r.2.1) et à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4) ;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre à la MRC, selon les échéanciers convenus, toute documentation et tout rapport démontrant la mise en œuvre et le suivi des actions prévues ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut Saint Laurent afin d'être annexée au dossier de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2^e génération (2026-2036).

Adopté à l'unanimité de vive voix

13.1.2 ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX DE DISTRIBUTION D'EAU, DES BORNES-FONTAINES ET DES POINTS D'EAU UTILISÉS À DES FINS DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité est assujettie à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, S-3.4.) et doit assurer, sur son territoire, de la mise en œuvre des actions prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE les Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie (RLRQ, S-3.4, r 2.1.) exigent que les municipalités disposent d'un programme d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau utilisés pour l'alimentation en eau lors d'interventions incendie ;

ATTENDU QUE la disponibilité en eau et la fiabilité de son approvisionnement constituent des éléments essentiels de la force de frappe requise lors d'une intervention incendie ;

ATTENDU QUE l'absence d'un tel programme pourrait compromettre la conformité de la municipalité aux exigences applicables et retarder l'attestation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de 2e génération ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a élaboré un Programme régional d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau afin d'uniformiser les pratiques et de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités

ATTENDU QUE ce programme prévoit notamment :

- les modalités d'inspection visuelle et annuelle des bornes-fontaines ;
- la réalisation d'essais hydrauliques périodiques ;
- l'identification, la codification et la cartographie des équipements ;
- l'évaluation, la vérification et l'entretien des points d'eau et bornes sèches
- les responsabilités respectives des municipalités et du service de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ :

2026-03-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

D'adopter le Programme d'entretien et d'évaluation des réseaux municipaux de distribution d'eau, des bornes-fontaines et des points d'eau utilisés à des fins de sécurité incendie, tel que présenté ;

De mandater la direction générale ainsi que le service de sécurité incendie et/ou le service des travaux publics pour assurer la mise en œuvre, l'application et le suivi du programme ;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC du Haut-Saint-Laurent à des fins de conformité et de suivi régional.

Adopté à l'unanimité de vive voix

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

16.1 Nomination d'un citoyen sur le comité loisirs

ATTENDU que la municipalité du Canton de Dundee s'est doté d'un comité loisirs composé d'élus municipaux pour l'année 2026;

ATTENDU que le comité estime que la participation d'un citoyen ou d'une citoyenne non élu (e) serait bénéfique pour l'élaboration et la réalisation de projets;

ATTENDU que le ou la citoyenne serait présente sur le comité à titre de personne ressource;

ATTENDU *que le ou la citoyenne serait présente sur le comité uniquement lorsque ledit comité lui en ferait la demande;*

IL EST PROPOSÉ :

2026-03-11

ET RÉSOLU *à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.*
D'AUTORISER *la participation d'un citoyen ou une citoyenne non élu (e) sur le comité loisirs de la municipalité du Canton de Dundee, à titre de personne ressource et à la demande des membres du comité.*

Adoptée à l'unanimité de vive voix

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-03-12

IL EST PROPOSÉ
ET RÉSOLU *à l'unanimité des conseillers et du maire.*
DE DÉCLARER *la séance levée à 22h22*

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Daibhid Fraser
Maire

Marc Michot
Directeur général